



Droit au chômage et nouveau contrat de travail

Par Hélène

Bonjour,

Je suis au chômage depuis très peu de temps (je n'ai pas encore eu mon premier RDV à Pole Emploi) et un employeur me propose un CDI.

Il me propose de signer le contrat dès maintenant mais de ne commencer à travailler qu'en septembre.

Ma question est donc, est-ce que je vais toucher le chômage pendant juillet et août si je signe le contrat ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Hélène